

Extrait du Rite Forestier des Anciens

<http://www.rite-ancien-forestier.org/spip3/?le-rite-forestier-francais-de>

# Le rite forestier français de monsieur de Beauchesne (1747)

- RECHERCHE HISTORIQUE - Documentation et publications diverses -

Date de mise en ligne : mercredi 20 mai 2015

## **Description :**

N'en déplaise à quelques historiens à la mode, nous sommes de ceux qui croient que ces mouvances néo-druidiques outre-Manche - et particulièrement l'héritage panthéiste de Toland - participèrent au déisme anglais si particulier de la première moitié du XVIIIe siècle, et que ce mouvement se transféra en France dans le développement plus tardif (1725) de la maçonnerie continentale.

R. BL.

---

**Copyright © Rite Forestier des Anciens - Tous droits réservés**

---

### Le rite forestier français de monsieur de Beauchesne (1747)

Nous évoquons comme une des preuves d'un tel état de fait le petit ouvrage écrit en français, La Relation apologique de l'histoire des Francs-Maçons, édité à Londres et à Dublin en 1738, et qui n'est rien d'autre qu'un plagiat in extenso du Pantheisticon de Toland. Sans nul doute, sa vocation fut de toucher le lectorat maçonnique français de cette époque, et le fait qu'il ait été édité à Londres par Prévost et Desmaiseaux appuie cette thèse.

La confirmation de cette imprégnation nous est donnée par la mise en place en France, vers 1747, d'un rite forestier mixte - le Druid Order le fut aussi dès sa naissance, ce qui est une particularité notoire à cette époque - de Fendeurs et de Fendeuses (3, 4 et 5). Les rituels sont extrêmement paganisants et ne contiennent aucune connotation judéo-chrétienne ; l'invocation se fait au Prophète des Forêts. Les réunions avaient lieu « au centre de la forêt du roi ». Indubitablement, nous pouvons assimiler ce rite à un alter ego français du Druid Order anglais dans lequel nous retrouvons des traces du Pantheisticon de Toland : « Le Ciel est mon père, la Terre est ma mère » etc.

Pourtant, monsieur de Beauchesne n'est pas l'exemple d'un maçon philosophe et idéaliste. Il est connu pour son mercantilisme ; il vendit aux plus offrants des patentes et des grades inventés par lui, et aucune de ses inventions n'eut la chance de lui survivre après 1773 (naissance du Grand Orient de France) comme ce fut le cas pour le rite forestier. Ce dernier, d'ailleurs, ne fut pas inventé par Beauchesne, mais seulement capté par lui à la suite d'une transmission accomplie par un responsable des Eaux et Forêts du comté d'Eu. Les rituels dudit rite viennent de traditions ancestrales des forêts situées entre Caen et Rouen, près d'Eu, où une verrerie, du nom du Courval, employait un grand nombre de forestiers pour alimenter les fours, mais aussi pour obtenir de la fougère à brûler, indispensable pour la fabrication du verre. La région de Fougères eut une activité analogue durant des siècles.

Même si ce rite « rural » eut quelque succès et se répandit rapidement dans différentes régions de France, nous ne savons pas grand-chose sur ses membres, ses travaux, ses orientations philosophiques et éventuellement politiques. En tout état de cause, il peut être assimilé à une des formes de libertinisme de ce temps, à cause des tabous sur la mixité qu'il brisait d'entrée... ce qui ne veut pas dire qu'il fut un « club » de rencontres assimilable, en Angleterre, au très chaud Hell Fire Club (le club des Feux de l'Enfer) du duc de Wharton.

Soulignons enfin que cette reprise éthique paganisante ne pouvait que faire frémir d'horreur tous les catholiques, que ces derniers soient gallicans ou romains. Ce rite forestier fut certainement inclus dans les motivations secrètes de la deuxième excommunication, Providas, de 1751. En effet, il laissait sous-entendre un refus total de la théologie de la « faute originelle » sur laquelle toute la dogmatique chrétienne était basée. En ce sens, ce petit rite forestier venait rejoindre le vaste mouvement de contestation libertaire issue de la génération des Modernes anglais et le clin d'oeil à John Toland est pour ainsi dire clair.

Notons toutefois que cette « maçonnerie du bois », si particulière, porte toutes les marques d'une transmission corporative tardive et, par là, plus limpide que d'autres. Elle se mettait sous la haute protection d'un héritage de François Ier dont on raconte la légende suivante :

« Le roi de France, François Ier, chassant en forêt de Val-de-Loire, tombe furtivement sur une réunion rituelle des Charbonniers. Il demande à subir les épreuves, ce qui lui est immédiatement accordé.

« Le roi, s'étant par inadvertance assis sur le billot servant de trône au Père-Maître, celui-ci l'en déloge en prononçant la phrase passée à l'état de proverbe : Charbonnier est maître chez lui. »

Il est souvent dit que c'est à partir de ce moment-là que François Ier prit l'habitude d'appeler ses proches « mon Bon Cousin » ou ma « Bonne Cousine ».

### Le rite français dit d'« Alexandre-la-Confiance » (1760-1790)

Le petit rite forestier « païen » de 1747 laissa rapidement la place à un homologue christianisé dès les années 1760 dans une expression qui prit le nom du rite du « Grand Alexandre-la-Confiance ».

Plus de Prophète des Forêts, plus de couronne de chêne, mais nous assistons à leurs remplacements par le Bon Cousin Jésus et la couronne de laurier, plus romaine. Pourtant, nous ne pouvons nier que ce rite incarne, sans le moindre doute possible, la continuité de la maçonnerie spéculative, rurale et forestière sur les bases du rite de 1747.

Nous pensons que cette christianisation du rite n'est pas un phénomène à part dans la maçonnerie de cette époque, qui subit une véritable évangélisation dès 1751 afin d'en canaliser les extravagances (22 et 28). Beaucoup de maçons jugeaient préférable d'être en conformité avec les pouvoirs religieux et politique - le royaume de France était royaliste et catholique gallican - afin de promouvoir plus sereinement et sans tracas policiers la croissance de l'ordre maçonnique (voir les avatars de monsieur le chevalier de Ramsay avec le cardinal de Fleury en 1738). La mise en place fédératrice du Grand Orient de France en 1773 et la codification de nouveaux rites de tradition française, comme le rite français (1783-1786), le rite écossais rectifié (1782) et l'ébauche du rite de Misraïm (1785) entérinèrent non seulement un retour plus sage vers les trames traditionnelles judéo-chrétiennes (bien que les thèses de Martinez de Pasqually ne soient pas réellement sages) ainsi que l'affirmation d'une tradition maçonnique française spécifique et plus détachée de l'influence anglaise. Cette autonomie ne pouvait que plaire à l'État et les trames traditionnelles à l'Église dans le cadre d'un fragile « moins pire ».

De fait, les anathèmes romains cessèrent de tomber dès cette période et il faudra attendre, au XIXe siècle, les fruits des actions des Carbonari italiens et des Charbonniers français pour que Pie VII (1821), Léon XII (1825), Pie VIII (1829) et Grégoire XVI (1832) réagissent religieusement par condamnations interposées aux troubles politiques causés par les mouvements maçonniques. Il en sera de même pour Pie IX en 1846 à l'approche de la révolution de 1848, ainsi qu'en 1865 et 1869. Léon XIII agira en 1884 contre le positivisme, et en 1902 à l'approche des premiers effets de la séparation des pouvoirs entre l'Église et les États. Toutes les formes de libéralisme furent ainsi condamnées successivement par le Vatican.

Cependant, il ne faudrait pas basculer dans l'excès inverse d'apprécier ce rite d'« Alexandre-la-Confiance » comme un retour à l'orthodoxie catholique, loin s'en faut. Faire du Christ un Bon Cousin Jésus encanaillé au fin fond d'une forêt dans un rite maçonnique encore mixte, relevait d'une forme d'hérésie caractérisée et impénitente qui, un siècle et demi plus tôt, aurait mené les membres vers le plus beau des bûchers.

Ce rite d'Alexandre-la-Confiance eut aussi un certain succès, s'implanta rapidement aux lieux et places du vieux rite de 1747 et gagna de nouveaux territoires particulièrement dans l'Est de la France, pays éminemment forestier dont nous aurons à reparler à propos du carbonarisme français - ou charbonnerie - encore à venir.

Tout en restant sous l'antique patronage de François Ier, cette diversification de la « tradition forestière maçonnique », en se christianisant, se met sous la protection de l'ermite saint Thibault. Il en sera de même pour les Carbonari italiens encore à venir.

### Commentaires

Avant d'aborder les Carbonari à proprement parler, il est bon de rappeler les buts que nous nous étions fixés dans ce long, mais nécessaire, préalable sur les traditions forestières.

Nous voulons ainsi nous opposer fermement, et dénoncer ouvertement, tous les groupes néo-druidiques des années 1990 qui avancent des thèses parfaitement contraires et déviantes par rapport à celles qui donnèrent un sens au

réveil « éclairé » de cette ancienne tradition depuis le XVIe siècle.

Toutes ces expressions ne sont qu'un abandon pur et simple des idéaux généreux et progressistes dont témoignèrent les véritables artisans du réveil de la « pensée forestière » atlantique.

Que pourraient penser les Aubrey, Toland, Wilkins, Stukeley, Williams, Hurle, Payne d'un tel galimatias réactionnaire, parfaitement contraire non seulement au sens de leurs travaux, mais aussi à la trame philosophique contenue dans les traditions de la « forêt » ?

R.BL.